



PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Mars 2023

Charte de modération et d'engagement

Page Facebook, Twitter, Instagram et LinkedIn du préfet des Hauts-de-Seine

La préfecture des Hauts-de-Seine est présente sur les réseaux sociaux suivants: Twitter, Facebook, Instagram, LinkedIn : @prefet92.

Ces espaces sont ouverts à tous. Ils visent à informer les internautes sur l'actualité et les actions des services de l'État, principalement dans les Hauts-de-Seine et à favoriser le débat public en constituant un espace d'échange avec les abonnés.

Les réseaux sociaux du préfet des Hauts-de-Seine sont un espace ouvert à tous.

Le non-respect des règles de bonnes pratiques et des dispositions légales mentionnées ci-dessous peut éventuellement entraîner la modération des publications.

Vos publications sont visibles sur la page dès que vous les avez rédigées et validées. Elles ne sont modérées qu'a posteriori. La préfecture des Hauts-de-Seine, qui assure la responsabilité de la gestion de cette page, se réserve le droit de supprimer toutes les publications contraires à l'ordre public, aux bonnes moeurs, aux droits d'auteur ou droits voisins, au droit applicable aux bases de données, au droit des marques, au droit au respect de la vie privée ou toute publication qui enfreindrait toute autre disposition législative ou réglementaire en vigueur.

A ce titre, ne seront pas autorisées notamment, sans que cette liste soit limitative :

- Les contributions à caractère violent, diffamatoire, injurieux, illicite ou obscène.
- Les contributions incitant à la violence, à la commission d'un délit.
- Les contributions incitant à la discrimination ou à la haine.

- Les contributions formulées de manière injurieuse, grossière, vulgaire ou de nature à heurter la sensibilité des personnes mineures.
- Les contributions portant atteinte au droit à l'image, au droit au respect de la vie privée.
- Les contributions portant atteinte à la protection des données personnelles d'un tiers.
- Les messages à caractère publicitaire, les petites annonces ou les messages contenant des coordonnées téléphoniques ou postales seront systématiquement supprimés.

Les internautes ne respectant pas ces règles de manière répétée pourront se voir exclus de la page.

Les commentaires

Les commentaires doivent être écrits dans un langage compréhensible par tous. Afin que le débat suscité par les publications soit riche, les internautes sont invités à débattre à l'aide d'arguments de fond et non d'invectives.

De même qu'ils sont invités à réagir aux publications par des commentaires portant sur le sujet initial. La préfecture des Hauts-de-Seine se réserve le droit de supprimer tout commentaire n'ayant aucun lien avec le sujet abordé.